

# Primo certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »



## Public ciblé :

Distributeurs et vendeurs de produits phytopharmaceutiques exerçant dans des entreprises soumises ou non à agrément.

Toute personne qui manipule, applique, doit être en possession d'un Certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques spécifique à son activité.

L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

## Pré requis :

Lecture et écriture en langue française

Utilisation basique de l'outil informatique

## Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

## Durée :

3 jours (21 heures)

## Tarifs :

525 € pour une personne pour les 3 jours.

Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

## Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

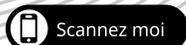
## Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

## Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

## Statistiques :



## Objectifs visés et évaluables :

Obtention du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »

## Contenu de formation :

3 jours de théorie, in situ.

Acquisition ou consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, de connaissances :

- en matière de réglementation,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement et
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur :

- des typologies de produits spécifiques à votre activité.
- des pratiques (techniques de vente, recherches de produits « phyto-responsables »)
- la mise en avant de méthodes alternatives.

## Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie et/ou en salle informatique.

Apports théoriques avec des supports variés (diaporamas, cours en ligne plate forme BORGOODLE, QCM, bibliothèques en ligne, plaquettes...)

Etude de situations spécifiques

Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées aux clients

Raisonner une intervention en fonction de l'activité d'un client

Renforcement de la réglementation aux niveaux régional & national

Analyse de pratiques et prévention

Étude de nouvelles techniques méthodes alternatives n'utilisant plus ou peu les produits phytopharmaceutiques

## Matériels mis à disposition :

- Ordinateur individuel, imprimante et connexion wi-fi
- Applications informatiques diverses & Accès plate forme de documents de ressources et d'outils
- Livres
- Listings des Sites de référence et des ressources par voie numérique



## Modalités d'évaluation :

La durée minimale réglementaire de la formation est fixée à 21 heures. La formation intègre la vérification des connaissances pour chacune des étapes du cours.

Un QCM, d'une durée totale d'1h, permet la vérification des connaissances. Le seuil de réussite est de 20 points sur 30.

Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une journée de formation complémentaire de consolidation des connaissances d'une durée de 7h.

Le CFPPA vous délivre une attestation de formation ainsi que votre bordereau de score signé et tamponné au format numérique.

Le certificat se récupère en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/> après en avoir fait la demande. Les demandes sont traitées par la DRAF de Corse. La durée de validité du certificat est de 5 ans renouvelable. La demande de renouvellement doit se faire 3 mois avant la date d'expiration.

## Contact :

Responsable pôle formation :

- Tel : 06.74.25.52.58
- Mail : [marie-france.raffalli@educagri.fr](mailto:marie-france.raffalli@educagri.fr)

## Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

\*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

\*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

## Accessibilité :

Un Référent handicap

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

## Codes :

RS 5654

Nom du certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

## Conditions d'inscription :

Dossier d'inscription complet

## Modalités de sélection :

Aucune

## Financement et modes de rémunération :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge de votre OPCO
- Une prise en charge de votre employeur
- Une prise en charge par France Travail
- Une prise en charge via votre Compte Personnel de Formation

## Perspectives :

Métier : salariés ou entrepreneurs exerçant une activité de distributeur ou vendeur de produits phytopharmaceutiques

Qui recrute ? Jardineries, coopératives agricoles, magasins de bricolage ayant une activité de jardinerie.

Poursuites de formation : Eventuellement Certibiocide .

## Mode de validation :

(diplômant, certifiant, non certifiant) :

**Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Mise en Vente, Vente des produits Phytopharmaceutiques ».**

## environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.

Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.

Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).

Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.

EPLEFPA de Borgo-Marana - C.F.P.P.A de Borgo-Marana, 650 route de porettonne, 20290 BORGIO

Tél : 04.95.30.02.31 (1) - Mail : [cfppa.borgio@educagri.fr](mailto:cfppa.borgio@educagri.fr)

Site internet : [www.campuscorsicagri.fr](http://www.campuscorsicagri.fr)

Date de mise à jour : Janvier 2025